

Joëlle Garriaud-Maylam, 25 ans au service des Français de l'étranger



Madame la Sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam

est bien connue des Français de l'étranger, qu'elle aide au quotidien depuis son entrée au Conseil Supérieur des Français de l'étranger en 1988. Sénatrice UMP des Français de l'étranger depuis 2004, réélue en 2011, elle est aussi, depuis l'époque où elle était étudiante, de tous les combats pour un monde plus juste et plus humain. De la lutte pour la condition féminine à celle contre les mines antipersonnel, de la scolarité des Français de l'étranger à leur retraite, elle a remporté de nombreuses victoires souvent peu connues du grand public.

Lors de son passage à Budapest les 28 et 29 septembre, la plus dynamique de nos sénateurs a accepté de répondre à nos questions.

Vous êtes venue à Budapest pour aller à la rencontre des Français de Hongrie, mais aussi pour participer à un colloque sur la double-nationalité et sur les droits politiques des expatriés. Un sujet assez polémique en Hongrie...

Je ne veux en aucun cas m'immiscer dans la politique d'un pays étranger. Mais, je pense qu'il faut protéger les droits civiques, humains, de tous les citoyens et, en particulier, le droit de vote et d'éligibilité qui est pour moi un droit fondamental. Il me paraît essentiel que ce droit soit pleinement reconnu aux expatriés. et qu'ils puissent voter dans leur pays d'origine. Je suis par exemple choquée que les Britanniques perdent ce droit après 15 ans ou que les Irlandais ne puissent voter que lorsqu'ils reviennent voter en personne dans un bureau de vote d'Irlande. Il est important de défendre ce droit sur le plan international et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à participer à ce colloque à Budapest. Budapest est aussi une ville à laquelle je suis très attachée. Je l'avais découverte à l'âge de 20 ans, et coïncidence amusante, la magnifique Maison de la Hongrie à Buda, où se déroulait le colloque hier, est le lieu même où j'avais passé ma première nuit en Hongrie, il y a 37 ans (c'était, sous le régime communiste, une auberge de jeunesse !) J'étais depuis retournée à Budapest, une fois dans le cadre d'une conférence qui m'avait été demandée par le Conseil de l'Europe dans les années 90 et l'an dernier pour un autre colloque sur ce thème des droits des expatriés à l'Académie des Sciences, mais jamais sur la colline de Buda ! J'ai eu aussi le plaisir de rencontrer pendant ces deux jours un grand nombre de nos compatriotes dont j'ai pu apprécier le dynamisme, et je dois ce soir me rendre au dîner de gala de la Chambre de Commerce franco-hongroise pour y prononcer un discours à l'occasion de ses 21 ans.

Dans le rapport de septembre 2012 de la Commission des lois de l'Assemblée des Français de l'étranger - commission à laquelle vous siégez, certains problèmes ont d'ailleurs été soulignés en ce qui concerne l'exercice de ce droit...

L'abstention massive est aujourd'hui la principale menace pour la pérennité du droit de vote des expatriés et de leur représentation institutionnelle. Aux législatives de juin 2012, alors que les Français de l'étranger avaient pour la première fois la possibilité de désigner leurs propres représentants à l'Assemblée nationale, seul 1 électeur sur 5 a participé au scrutin ! Pour les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger, l'abstention s'établit aussi autour de 80%. La représentativité et la crédibilité des élus sont sérieusement minées par ce déficit de participation.

On a d'abord pensé que ce phénomène s'expliquait par le fait que beaucoup de Français étaient éloignés des centres de vote et ne pouvaient pas toujours s'y rendre pour voter. Mais, compte tenu de la mise en place du vote électronique et du

vote par correspondance postale (même si le recours à ce dernier s'est vu limité par la mise en place de procédures restrictives) , on peut s'interroger : les circonscriptions sont-elles trop vastes et les Français penseraient-ils que de ce fait un député n'aurait pas d'influence directe sur la résolution de leurs problèmes ? Se sentent-ils déjà suffisamment représentés par les sénateurs ?

De nombreuses hypothèses ont été avancées mais le problème reste extrêmement préoccupant, même si l'on constate d'une manière générale, dans toutes nos démocraties occidentales, un fort recul de la participation.

Vous avez dénoncé dans le quotidien Le Monde, l'ambivalence de la création d'un « Conseil économique » au sein des principales Ambassades. Puisque nous sommes sur le thème de la représentation, ne vous semblerait-il pas plus logique que chaque pays puisse élire un représentant à l'Assemblée des Français de l'étranger plutôt que d'avoir, en plus de leurs sénateurs et députés, 155 conseillers répartis sur 52 circonscriptions ? Ce qui permettrait aussi d'avoir, au sein de ces « Conseils économiques », un représentant des électeurs de chaque pays. C'est un problème, par exemple pour la Hongrie, puisque aucun de nos conseillers ne vit dans ce pays qui est difficile à appréhender de l'extérieur, même à partir de Vienne...

Je suis tout à fait d'accord. Mais pour avoir un conseiller par pays, il faudrait en principe un scrutin majoritaire. Celui-ci permettrait en effet de garantir une juste représentation des différents pays, alors que les scrutins de liste au sein de circonscriptions géographiquement plus étendues induisent une surreprésentation des pays ou villes dans lesquels la communauté française est la plus concentrée. Mais le blocage est avant tout politique. La gauche, dans son ensemble, n'a jamais voulu une vraie mise en place d'un scrutin majoritaire, probablement parce qu'elle estimait que cela risquait d'avantager le centre-droit et la droite. Je dois ajouter que, d'une manière générale, en ce qui concerne la réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous sommes encore dans le flou absolu. Il est probable que les élections seront repoussées, car il me semble difficile d'organiser des élections en 2013 alors qu'aucune décision n'a été prise. Il faut, de toute façon, redéfinir les circonscriptions qui ne sont plus adaptées, en Asie, par exemple, où de plus en plus de Français vont s'installer.

Quelles est votre opinion en ce qui concerne la situation du financement de la scolarité des Français de l'étranger ?

L'engagement qui avait été pris lors de l'annonce de la suppression de la « PEC », la prise en charge de la scolarité des lycéens français à l'étranger, d'un report total de ce budget vers les bourses scolaires destinées aux écoles françaises à l'étranger ne sera visiblement pas tenu puisque le projet de loi de finances pour 2013 prévoit une diminution de 15 millions d'euros par rapport au financement antérieur de la scolarité des élèves français de l'étranger. Le gouvernement se justifie en promettant un « redéploiement intégral » des crédits à l'horizon 2015... pour les deux prochaines années en tous cas, les familles qui comptaient sur le report des crédits de la PEC sur les bourses en seront pour leurs frais. C'est regrettable mais guère surprenant.

Vous êtes à l'origine de nombreuses propositions de lois et amendements, dans tous les domaines, dont le célèbre amendement sur le relèvement de l'âge du mariage pour les femmes de 15 ans à 18 ans, voté à l'unanimité, et dont beaucoup de monde a tenté de s'attribuer la paternité à votre place. Je voudrais évoquer celui qui instaure un entretien préalable obligatoire avant l'expatriation pour informer les futurs expatriés des conséquences futures de celle-ci sur leur retraite.

Beaucoup d'expatriés de longue date se retrouvent, à l'heure de la retraite, confrontés à des difficultés considérables, du fait le plus souvent d'un déficit d'organisation et d'information. Il fallait donc remédier à ce manque de préparation et, j'ai effectivement réussi par un amendement à faire inscrire dans la loi l'obligation d'information des futurs expatriés. Après deux années d'attente et suite une question orale dans laquelle je m'inquiétais de l'absence de publication du décret d'application, le Ministère de la Santé a indiqué que ce décret d'application allait être publié très prochainement.

Il est vraiment regrettable que les problèmes sociaux que rencontrent nos compatriotes de l'étranger soient insuffisamment pris en compte.

La question du calcul du montant de l'allocation chômage pour un expatrié revenu en France après avoir cotisé dans un autre pays de l'Union, la prise en compte par la législation des mutations qui sont survenues dans la nature de l'expatriation ces dernières années et d'une manière générale la question des aides sociales

attribuées aux Français quel que soit l'endroit où ils vivent, sans parler de la nécessité du renforcement du lien avec la France et de l'indispensable aide à la réinsertion sociale et professionnelle sont au cœur de mes préoccupations quotidiennes.

Je me suis engagée en politique non pas pour faire carrière mais parce que cela me semblait, et me semble toujours, le meilleur moyen de faire avancer les choses. Tant du point de vue de la législation, qu'au cas par cas, après chacune de mes permanences à l'étranger ou suite au courrier que je reçois, je tente de contribuer à résoudre le plus de problèmes possibles. C'est pour moi l'essence même de ma fonction d'élue. C'est un travail long et difficile mais qui est aussi extrêmement gratifiant lorsque l'on arrive à améliorer la situation de nos compatriotes et surtout à mettre un terme à des injustices.

Xavier Glangeaud

- 6 vues

Catégorie

Agenda Culturel